

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 décembre 2023 A 18H00
SALLE DU CONSEIL – MAIRIE DE SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour ST CHAFFREY :

- Monsieur Nicolas GALLIANO
- Madame Martine ALYRE
- Monsieur Nicolas FAURE
- Madame Marine MICHEL
- Madame Catherine CHAUVIN

Pour LE MONETIER LES BAINS :

- Monsieur Jean-Marie REY
- Madame Marielle BOY
- Monsieur Fabrice LOISEAU

Pour LA SALLE LES ALPES :

- Monsieur Jean-Michel DELBANO
- Monsieur Paul FIGVED

- I. Monsieur le Président ouvre le conseil, accueille les participants et les remercie de leur présence ;
- II. Monsieur le Président expose en avant-propos un projet de convention entre la gendarmerie et le SIVM pour une prise en charge d'une partie des repas de trois policiers en renfort sur la vallée durant les périodes scolaires et les week-ends de la saison d'hiver 2023 / 2024 pour un montant de 5 040 €
- III. Monsieur Nicolas FAURE est nommé secrétaire de séance ;
- IV. Pour donner suite à la démission de Monsieur Bobillier, 5^{ème} adjoint à la mairie de Saint-Chaffrey, de toutes ces fonctions et étant suppléant pour le comité syndical, Monsieur le Président aborde le sujet de son remplacement : le comité est ainsi informé qu'une nomination de remplacement aura lieu jeudi prochain soit le 21 décembre 2023 lors du prochain Conseil municipal de la mairie de Saint-Chaffrey.
- V. Monsieur le président présente l'ordre du jour :
 - Pour faire suite à une erreur administrative lors de la rédaction de l'ordre du jour, Monsieur le Président retire deux délibérations de cet ordre ;
 - « La Reprise anticipée des résultats 2023 » qui se fera après l'ouverture de l'exercice 2024
 - « L'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2024 en l'attente du vote du budget » ; il est préférable de délibérer après le 31 décembre 2023 pour connaître les investissements exacts à ouvrir sur la nouvelle année.
 - Monsieur le Président relate la nécessité de rajouter une délibération concernant les tarifs pratiqués sur le domaine nordique de Serre Chevalier Vallée afin d'y ajouter une gratuité pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour leurs accompagnants.
Monsieur le Président demande à tous les membres du Conseil présents si certains s'y opposent.

1. Délibérations :

A. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1) PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES FORFAITS DES AGENTS :

Afin de suivre les évolutions tarifaires des forfaits alpin et nordique, Monsieur le Président expose la nécessité d'une mise à jour du tableau pour la prise en charge des forfaits saison 2023-2024. Cet avantage antérieurement voté et validé dans la délibération n°41-2022 du 06 décembre 2022 traite de la participation financière sous forme d'avantages en nature soumis aux cotisations salariales et à l'imposition sur le revenu.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

2) ATTRIBUTION MARCHÉ POUR ASSISTANCE FONCIERE POUR LA VIA GUISSANE :

Afin de répondre au projet de la VIA GUISSANE et à ses besoins d'assistance foncière Monsieur le Président relate qu'à la suite de la Commission d'Appel d'Offres du 28 novembre dernier trois candidatures ont été présentées. La proposition du cabinet MARCELEON a été retenue ; il offre une intervention sur les 3 communes sans frais postaux pour un montant de 81 420 €. La proposition faite avec la prise en charge du relais postal a été refusée car trop onéreuse. En comparaison les envois de lettres recommandées avec avis de réception réalisés par les soins de la collectivité via les services de La Poste nommé « AR 24 » reviens à un envoi unitaire d'environ 3 € contre 25 € proposé par le cabinet.

Monsieur le Président demande à Madame BLANDO Carole, en charge de cette mission pour la commune de Saint-Chaffrey de prendre la parole afin de relater à l'ensemble des membres du conseil la situation du dossier VIA GUISSANE.

Mme BLANDO :

- Jeudi dernier soit le 7 décembre 2023 un point a été fait entre les DG, les responsables urbanismes, et les maires des trois communes. Ce point a permis de mettre en avant une préférence sur des

acquisitions foncières. À noter que les études de faisabilité réalisées antérieurement par GRUZZA ont été comparées et mises en concomitance avec l'analyse drone récemment réalisée par SCV sur une prestation complète. Il s'avère que les tracés sont justes. Nous connaissons donc la superficie de chaque parcelle communale ainsi que les parcelles et le zonage PLU de la CCB. De fait il est possible de solliciter France-Domaine sur une seule cartographie.
Le foncier avance bien.
Madame Sophie Philip en est la référente désignée.

(Monsieur Paul FIGVED rejoint le Conseil)

- Pour les parcelles communales une convention sera établie entre le SIVM et les trois communes adhérentes pour définir d'accords de principe et finaliser les actes de vente au niveau du SIVM. Le souhait intercommunal est d'éviter tant que ce peut l'expropriation et de traiter les dossiers à « l'amiable ».
- La publication pour la réalisation des travaux se fera le 27 décembre 2023 pour un lancement de la maîtrise d'œuvre au 1^{er} janvier 2024.
- La remise des plis est prévue pour mi-février 2024 ; elle sera suivie d'une délibération en Conseil syndical courant mars pour l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre.
- Les services estiment que la phase AVP de la maîtrise d'œuvre pourraient être finalisés à l'été 2024. Dès lors une estimation précise du cout des travaux sera envisagée afin de monter les dossiers de subventions.
- Un rdv est prévu vendredi 15 décembre à 10h00 avec les financeurs pour une demande de 6 000 000 € HT.

Madame ALYRE Martine demande alors si ces acquisitions se feront par le SIVM. Monsieur le Président confirme l'acquisitions et la gestion par le SIVM d'où l'importance de conventions à réaliser entre les communes et le SIVM.

Monsieur le Président en profite pour faire un retour sur l'enquête faites au sujet des servitudes nordiques. Le commissaire aux comptes a donné son compte-rendu et un avis favorable : les points relevés sont l'abandon de la partie supérieure des Boussardes, l'utilisation de la servitude en période automnale jusque la fin de saison ; celle-ci sera jalonnée et déjalonnée puis remis à la disposition des propriétaires en fin de saison. Il n'y a donc pas d'expropriation.

Monsieur le Président lit la délibération et la met aux voix.
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

3) INTERVENTION DU SDIS SUR LE DOMAINE NORDIQUE :

Monsieur le Président expose la nécessité de valider une convention afin d'assurer les secours sur le domaine nordique du parc du Colombier. Pour expliquer cette convention multipartite il donne pour exemple une intervention faite la saison dernière d'un pisteur de Chantemerle du domaine alpin de Serre-Chevalier suivie de l'intervention du SDIS. Ce choix sera délibéré en Conseil municipal de Saint-Chaffrey le 21 décembre prochain.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

B. AFFAIRES FINANCIERES :

1) ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES :

Monsieur le Président expose la liquidation de l'entreprise EURL ROLLINGS qui était redevable de 216 € pour la taxe de séjour en 2022. Cette entreprise ayant été jugée non solvable et liquidée, le Trésorier de Briançon a transmis au syndicat intercommunal un état sur l'année 2022 afin d'admettre en non-valeur cette créance irrécouvrable. Le montant de 216 € sera donc retirer du budget principal sur l'exercice 2023 au compte 6542.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

C. DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE :

1) REVISION TARIFS PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DOMAINE NORDIQUE DE SERRE CHEVALIER :

Monsieur le Président mentionne le rajout aux tarifs du domaine nordique votés lors de la délibération n°31-73-2023 du 19 juin 2023, une gratuité pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour leur accompagnateur. Cette volonté fait suite à une nécessité de terrain. Monsieur le Président insiste sur la difficulté pour une personne à mobilité réduite du

déplacement et de l'investissement sportif propre au ski de fond. Il est donc proposé une gratuité pour une situation de handicap à partir de 50% sur présentation d'une carte d'invalidité. Il précise également que cette décision peut être revue chaque année lors du vote des tarifs du domaine nordique.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

D. QUESTIONS DIVERS :

Monsieur le Président aborde le sujet des accès aux scolaires sur le domaine nordique. Madame Marine MICHEL relate de la dernière assemblée générale NADS. Il avait été demandé d'analyser la gestion des scolaires sur le reste des domaines en France. Après avoir effectué ces recherches il a été constaté que différents moyens sont utilisés en fonction des domaines. Sur les Hautes-Alpes, pour exemple, le Champsaur fait payer ces accès, à Ancelle la redevance est de 3€ par enfant et par séance, tout comme à Cervières. Sur le département une augmentation est potentiellement envisagée sur les activités de pleine nature, soit on teste cet hiver.

Madame Martine ALYRE prend la parole et demande si on a le droit de faire des tarifs spécifiques aux scolaires. Madame Marine MICHEL précise qu'il est possible de conventionner afin de rester dans la légalité face au service public. Aussi il est proposé de laisser les différents territoires agir cet hiver pour voir la transition de ce changement et trouver ainsi une homogénéité.

Monsieur le Président demande aux agents d'entrer en contact et d'informer les écoles de Briançon sur la fréquentation du domaine (planning à mettre place pour une fréquentation maîtrisée).

Monsieur le Président relate d'une réunion qui a eu lieu le matin même au garage pour le choix des prestataires pour la construction de l'extension des garages.

Monsieur DELBANO Jean-Michel complète cette information en précisant que la distribution et certainement à revoir sur 91 m² disponibles ; il faut prévoir un espace pour l'administratif, une salle de réunion et des sanitaire distincts entre les ateliers et l'administratif. Ces extensions seront développées vers le nord.

Monsieur le Président indique que les permis seront donnés au printemps et que les travaux débiteront début 2025.

Madame Martine ALYRE demande s'il sera prévu un espace de stockage pour le matériel des fêtes de village type table communale. Monsieur REY et Monsieur DELBANO explique que l'espace ne permettra pas d'accueillir ce type de matériel d'autant que l'enveloppe investie pour l'extension des garages ne permettra pas de projets supplémentaires. Aussi dès que les plans seront plus aboutis nous pourrons projeter une délibération lors d'un futur Conseil Syndical.

Monsieur le Président précise enfin que ces extensions donneront plus de poids au SIVM tant sur l'entretien des relations entre les diverses équipes/partenaires, sur le projet de la VIA GUISE et le fonctionnement du quotidien.

Monsieur le Président aborde le sujet des jeux olympiques de 2030 ; à l'aube des jeux prévus dans notre région un projet structurant sur la mobilité est envisageable pour perdurer et innover les infrastructures telles que les chemins de fer, l'accès en direction de Gap et vers le Lautaret.

Pour clore le Conseil Syndical Monsieur le Président aborde le sujet du nouveau pas de tir ; la ciblerie est sécurisée, 26 cibles sont disponibles et 4 encore en stock. La totale maîtrise du foncier permettra l'accès aux 30 cibles. Enfin les services techniques en confirment que l'enneigeur fonctionne et tourne sur le Pas de Tir.

La saison peut donc commencer sereinement.

Prochain Conseil Syndical

La date du prochain conseil syndical sera définie prochainement et aura lieu dans la salle du conseil de la Mairie du Monétier-les-Bains.

Le Président
Jean-Marie REY

